

Versailles, le vendredi 4 juillet 2014

Le Recteur de l'Académie de Versailles  
Chancelier des Universités

à  
Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Établissement  
pour attribution

DAFPA

Réf. : DAFPA/DM/N°2014-07-04-01

Affaire suivie par :

Daniel MEUR  
Délégué académique à la formation  
des personnels

[ce.dafpa@ac-versailles.fr](mailto:ce.dafpa@ac-versailles.fr)

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

	IA		Gds. Etabs. Sup.
I	Inspections	I	ESPE
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges		CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT		INSHEA
A	LG		CNED
A	LPO		Etabs. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :

- Nouveau  
 Modifié  
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire p. 6  
Annexe p. 7  
Total p. 13

- Madame et Messieurs les Directeurs  
Académiques des Services de  
l'Éducation Nationale
- Madame la Directrice de l'ESPE de  
Versailles
- Madame le Doyen des IA-IPR
- Monsieur le Doyen des IEN du second  
degré
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
du second degré - IA-IPR et IEN-EG/ET  
pour information

## OBJET

**Accueil et accompagnement des personnels enseignants et  
d'éducation stagiaires pour la rentrée scolaire 2014 - 2015**

*Circulaire ministérielle N° 2014-080 du 17 juin 2014*

*Références : loi n° 2012-347 du 12-3-2012 ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; décret n° 2012-1477 du 27-12-2012 ; décret n° 2013-768 du 23-8-2013 ; arrêté du 1-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ; arrêté du 27-8-2013 ; arrêté fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation en cours de publication*

Conformément aux textes de référence ci-dessus, de nouvelles modalités d'accueil et d'affectation des stagiaires, valables à compter de la prochaine rentrée scolaire, ont été définies.

La présente circulaire a pour objet de préciser le dispositif d'accueil, de formation et d'accompagnement retenu par l'Académie de Versailles.



Les lauréats de trois sessions de recrutement vont être affectés en qualité de fonctionnaires stagiaires au 1er septembre 2014 :

- session exceptionnelle 2014 ;
- session de droit commun 2014 (concours rénové) ;
- session 2014 des recrutements réservés organisés dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire.

S'y ajoutent les lauréats des sessions précédentes, placés, le cas échéant, en situation de report, de prolongation ou de renouvellement de stage.

L'objectif est d'offrir aux personnels stagiaires un accompagnement et des actions de formation de qualité tout en assurant la nécessaire continuité du service aux élèves.

Tous les fonctionnaires stagiaires bénéficieront d'une formation au cours de l'année scolaire. Le schéma général en sera l'articulation d'une formation partagée entre une mise en situation professionnelle d'enseignement et une formation à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). Il sera toutefois à adapter en fonction de la voie de concours concernée, du parcours professionnel du lauréat, de son niveau de diplôme et de ses besoins en formation.

## 1. Le dispositif

Le principe de l'alternance est au cœur du dispositif de formation. L'établissement d'affectation est un lieu de formation au même titre que l'ESPE.

Le dispositif de formation et de professionnalisation inclut :

- un accueil institutionnel par l'employeur et l'ESPE ;
- un stage en responsabilité en établissement ;
- une formation à l'ESPE ou académique selon les cas ;
- un accompagnement par un ou deux tuteurs selon les cas.

Pour les **étudiants-stagiaires lauréats du concours rénové**, les modalités de la formation par alternance sont résumées dans le tableau suivant :

Situation en 13-14	Stage en responsabilité	Formation	Tutorat
Inscrits en M1 en 13-14	Mi-temps selon ORS	Master 2 à l'ESPE	Tuteur académique et tuteur ESPE
Déjà titulaires M2 ou dispensés et sans expérience d'enseignement	Mi-temps selon ORS	parcours adapté en ESPE	Tuteur académique
Déjà titulaires M2 ou dispensés et avec 18 mois d'expérience professionnelle	Temps plein	parcours adapté en ESPE	Tuteur académique



3/13

Pour les professeurs stagiaires lauréats du concours exceptionnel, les modalités de la formation par alternance sont résumées dans le tableau suivant :

Concours	Stage en responsabilité	Formation	Tutorat
Lauréats de la session 2014 exceptionnelle	à temps complet selon ORS	Parcours de formation adapté <u>proposé par l'académie</u> en fonction des besoins, en particulier pour ceux qui n'ont pas été CAD2.	Tuteur académique

Dans l'annexe 2, les principales situations rencontrées sont résumées. Pour tous les cas particuliers, il convient de se référer à la circulaire.

## 2. La communication aux stagiaires

L'application « ALADDIN » vous permet de communiquer les informations utiles aux stagiaires pour préparer leur prise de fonctions (*niveaux d'enseignements ou séries qui leur seront confiés, nom du tuteur, manuels scolaires utilisés, ...*), via votre accès « Etablissement » **du 4 juillet 12h au 16 juillet 2014.**

L'annexe 4, ci-jointe, décrit la procédure technique pour l'accès et la saisie des données sur « ALADDIN ».

Ces indications seront consultables par le(s) stagiaire(s) éventuellement affecté(s) sur le(s) support(s) réservé(s) potentiellement dans votre établissement.

Cette communication contribuera précieusement à garantir les conditions les plus favorables à l'entrée dans le métier de ces nouveaux personnels.

## 3. L'accueil

La mise en place d'un accueil dès avant la rentrée scolaire revêt une importance particulière en termes de préparation à la prise de fonctions. Aussi, il est retenu de consacrer un temps conséquent à cette phase préalable à l'entrée dans le métier et de déployer un dispositif qui réponde au mieux aux besoins des intéressés.

Cet accueil, dont le format est adapté à chaque catégorie de stagiaires, se déroule du 26 août au 29 août 2014. Il comprend, en particulier, pour l'ensemble des stagiaires :

- un accueil institutionnel permettant de présenter l'Académie et l'ESPE, de donner des informations d'ordre administratif et de présenter les dispositions académiques relatives aux conditions matérielles d'entrée dans le métier ;
- un accueil disciplinaire par des inspecteurs, les formateurs académiques et les responsables des parcours MEEF ;
- un accueil local, au sein de l'établissement, temps de découverte, qui doit comporter :
  - o une rencontre avec le chef d'établissement d'affectation ;
  - o un échange avec le tuteur de terrain centré sur le recensement initial des besoins en accompagnement et en formation.



4/13

Les informations déposées sur ALADDIN (voir §2) à destination des stagiaires affectés leur permettront de prendre contact directement avec leur établissement d'affectation pour cet accueil local.

Les stagiaires se verront proposer un temps d'accueil en fonction de leur cursus selon le planning ci-dessous :

- **Pour les lauréats des concours renouvelés :**
  - o 26/08 : accueil institutionnel commun par le Recteur et la directrice de l'ESPE le matin et accueil disciplinaire l'après-midi ;
  - o 27/08 : accueil ESPE ;
  - o 28/08 : accueil en établissement par le chef d'établissement et le tuteur de terrain ;
  - o 29/08 : début de formation universitaire – ESPE.
  
- **Pour les lauréats des concours exceptionnels :**
  - o 26/08 : accueil institutionnel le matin et disciplinaire l'après-midi ;
  - o 27/08 : formation disciplinaire par les corps d'inspection et les formateurs ;
  - o 28/08 : accueil en établissement par le chef d'établissement et le tuteur de terrain.

Un livret d'information sera remis à chaque stagiaire lors de la première journée d'accueil.

#### 4. L'accompagnement

Tous les personnels stagiaires sont accompagnés par un tuteur académique, si possible de l'établissement.

Le tuteur est nommé par l'autorité académique sur proposition de l'inspecteur de discipline, en accord avec le chef d'établissement.

Un accompagnement « renforcé » est assuré de la rentrée aux congés de Toussaint puis, le cas échéant, en fonction des besoins, dans la suite de l'année scolaire.

Tout au long de l'année, cet accompagnement prend plusieurs formes :

- une observation croisée du stagiaire et du professeur tuteur ;
- une pratique accompagnée dans la classe du professeur tuteur ;
- un temps de travail réflexif, temps de recensement des besoins en formation.

Un suivi régulier doit être assuré tout au long de l'année. Les échanges de pratiques sont particulièrement soutenus dans la période comprise entre la rentrée scolaire et les congés de Toussaint.

Les stagiaires lauréats du concours renouvelé 2014 et inscrits en master 2 à l'ESPE bénéficient aussi du tutorat d'un enseignant universitaire.

Le tuteur universitaire les accompagne durant l'année scolaire et participe à leur formation, assurant un suivi et un accompagnement pédagogique tout au long de leur cursus.

Un livret du tuteur rassemble les modalités d'accompagnement et d'évaluation selon les différentes catégories de stagiaires.

Par ailleurs, des professeurs formateurs académiques ont été recrutés sur des décharges de 3 à 6h.



5/13

Ils ont une double mission :

- accompagner les tuteurs et les stagiaires au cours de l'année dans l'EPLÉ
- participer à la formation dans le cadre de l'ESPE (sites universitaires).

Il apparaît nécessaire de faire preuve de bienveillance devant les demandes de journées libérées pour leurs décharges afin de permettre des temps de travail commun à l'ESPE avec les stagiaires.

## **5. La formation**

### **5.1 Lauréats du concours renouvelé**

Les étudiants - stagiaires peuvent être inscrits dans l'ESPE de l'une des 3 académies de l'Île de France. Les journées libérées selon les disciplines sont communes aux trois académies pour tous les stagiaires mi-temps.

#### **- Stagiaires inscrits en M2 :**

Quelle que soit la discipline concernée, outre le tronc commun destiné à développer une culture partagée, l'ensemble de la formation M2 repose sur des principes convergents :

- o renforcement disciplinaire pour aider les stagiaires dans leur pratique enseignante ;
- o développement d'une recherche en lien avec le contenu et l'activité d'enseignement ;
- o accompagnement du stage en responsabilité avec l'obtention d'ECTS dans le cadre du MASTER 2.

#### **- Autres stagiaires :**

Ils bénéficieront d'unités de formation adaptées à l'ESPE.

#### **- Cas particulier des stagiaires expérimentés :**

Ces stagiaires sont affectés à temps plein, et n'ont donc pas de journée libérée. Ils pourront suivre autant que de besoin des modules spécifiques à l'ESPE.

### **5.2 Lauréats du concours exceptionnel**

Ces stagiaires devant être évalués en vue de leur titularisation en fin d'année doivent pouvoir bénéficier de formation et d'un accompagnement liés à leurs besoins.

Pour les lauréats de la session 2014 exceptionnelle, l'académie propose des modules de formation adaptés, en tant que de besoin, en particulier pour les lauréats n'ayant pas bénéficié d'un contrat au cours de l'année 2013 - 2014.

Le format de la formation est précisé en **annexe 1**. Les besoins en formation seront évalués les jours consacrés à l'accueil et tout au long de l'année avec l'aide du tuteur de terrain.



6/13

## 6. Les modalités d'organisation administrative

### 6.1 L'organisation du service des personnels enseignants et d'éducation

- **Lauréats ayant un service à mi-temps :**
  - o 8 à 10 heures pour un professeur stagiaire certifié (8 à 9 heures pour un professeur stagiaire certifié d'EPS +3h AS sur un semestre),
  - o à 7 à 9 heures pour un professeur stagiaire agrégé (7 à 8 heures pour un professeur agrégé d'EPS + 3h AS sur un semestre).
  - o Excepté pour quelques disciplines (Arts plastiques, Éducation musicale...), le service confié au professeur stagiaire ne devra pas excéder deux niveaux d'enseignement afin de limiter le nombre de préparations de cours. Il est recommandé de ne pas donner d'heures supplémentaires à un stagiaire quelle que soit sa catégorie.
- **Le service de professeurs documentalistes et des CPE stagiaires :**  
Pour les CPE et professeurs documentalistes stagiaires, le service est de 18 heures.  
Comme les années passées, les listes des personnels stagiaires affectés dans votre établissement vous seront communiquées au mois d'août, à l'issue de la phase d'affectation, par la Division des personnels Enseignants (D.P.E.).

### 6.2 L'emploi du temps des stagiaires

L'élaboration de l'emploi du temps du personnel enseignant et d'éducation stagiaire que vous allez piloter constitue un enjeu fondamental ; vous allez ainsi permettre de concilier l'exigence de continuité du service aux élèves et le suivi d'un dispositif de formation et d'adaptation à l'emploi.

Aussi, je vous invite à être particulièrement attentif lors de la conception des emplois du temps au respect des préconisations académiques qui suivent :

- **les étudiants-stagiaires à mi-temps inscrits en MASTER 2, doivent être libérés deux jours afin de suivre leur formation à l'ESPE. L'annexe 3 donne les deux journées « banalisées » selon la formation suivie.**
- **Pour le professeur stagiaire et pour le tuteur, il est recommandé un alignement des emplois du temps :**

- o **au moins sur deux séances de cours afin de permettre une « observation croisée ».**  
Une séance de cours assurée par le professeur stagiaire à laquelle le conseiller pédagogique tuteur peut assister.  
Une séance de cours assurée par le conseiller pédagogique tuteur à laquelle le professeur stagiaire peut assister ou pendant laquelle il peut intervenir en « pratique accompagnée ».
- o **sur un créneau commun de disponibilité, pour la conduite du travail réflexif.**

L'académie de Versailles accueille chaque année un grand nombre de personnels enseignants et d'éducation stagiaires.

Je compte sur votre engagement dans la mise en œuvre de ce dispositif.

En effet, il est fondamental pour l'avenir que nous réussissions, ensemble, à faciliter l'entrée dans le métier des personnels nouvellement recrutés et à les stabiliser dans notre académie.

Le Recteur de l'Académie

  
Pierre-Yves DUWOYE

## ANNEXE 1

<p style="text-align: center;"><b>Parcours de formation adapté proposée par l'académie aux stagiaires lauréats du concours 2014 session exceptionnelle</b></p>
--

La circulaire N° 2014-080 du 17/06/2014 ayant pour objet « les modalités d'organisation de l'année de stage – année scolaire 2014-2015 » précise, dans le paragraphe IV-1 concernant les lauréats de la session 2014 exceptionnelle, que « les académies proposeront des modules de formation adaptés, en tant que de besoin, en particulier pour les lauréats n'ayant pas bénéficié d'un contrat au cours de l'année 2013 – 2014. »

- **Identification des besoins de formation**

Les journées d'accueil du 26 et 27 août seront mises à profit pour dresser un premier état des besoins de formation. En particulier, l'identification des stagiaires n'ayant pas bénéficié d'un contrat et/ou n'ayant pas d'expérience d'enseignement pourra être réalisée. L'accompagnement du tuteur académique permettra en fonction de ses observations d'adapter la formation en cours d'année en lien avec l'inspection académique.

- **Modalités de la formation :**

- Offre de formation sur une base de 6 jours, adaptable en fonction de la situation de chaque stagiaire (expérience d'enseignement, cursus de formation antérieur) et des besoins identifiés à la rentrée et en cours d'année (stagiaires en difficultés en particulier).
- En présentiel ou à distance via la plateforme académique de « e-formation ».
- Pas de journée libérée.

- **Parcours adapté :**

- Modules complémentaires de regroupement pilotés par les inspecteurs référents de formation.
- En fonction des besoins de formation recensés, un parcours personnalisé de formation pourra être défini : stage à public désigné sur la gestion du groupe classe ; stage de découverte d'une autre réalité professionnelle (collège, LGT ou LP)...
- Un accès à une sélection du PAF 2014-2015  
Les stagiaires bénéficieront d'un droit d'inscription préférentiel aux stages figurant dans la liste « entrants dans le métier » dans le programme académique de formation.

# ANNEXE 2

Professeurs stagiaires 2014-2015

Sources : circulaire DGRH B1-3 N° 2014-080 du 17/06/2014 // BO N°25 du 19/06/2014  
 Arrêté du 18/06/2014 // JO du 26/06/2014

**Ce tableau n'est qu'indicatif et n'a pas vocation à couvrir les nombreux cas particuliers. Se reporter aux textes officiels pour plus d'information**

CONCOURS	STAGE	FORMATION	TUTORAT
Session 2014 exceptionnelle circulaire §IV-1			
Lauréats de la session 2014 exceptionnelle	à temps complet selon ORS	Parcours de formation adapté proposé par l'académie en fonction des besoins, en particulier pour ceux qui n'ont pas été CAD2.	<u>Tuteur ac</u>
Session 2014 de droit commun (concours rénové) circulaire § IV-2			
Lauréats inscrits en M1 en 2013-2014 circulaire §IV-2-a	circulaire § V-2 à mi-temps selon ORS : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certifiés : 8 à 10h</li> <li>• CPE et DOC : 18h</li> <li>• EPS Certifiés : 8 à 9h + 3h AS sur ½ année scolaire.</li> </ul>	Suivront la formation universitaire à l'ESPE (M2)	<u>Tuteur ac</u> <u>Tuteur ESPE</u>
Lauréats déjà titulaires d'un M2 circulaire §IV-2-b	à mi-temps selon ORS en particulier pour les lauréats de l'agrégation externe : circulaire § V-2 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrégés : 7 à 9h</li> <li>• Agrégés EPS : 7 à 8h + 3h AS sur ½ année scolaire.</li> </ul>	<u>Bénéficieront</u> d'un parcours de formation adapté à leurs besoins en ESPE défini par la commission académique.	<u>Tuteur ac</u>
Lauréats de concours n'exigeant pas la détention d'un Master circulaire §IV-2-c <ul style="list-style-type: none"> <li>o Certains concours voies techno et pro</li> <li>o Concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement</li> <li>o Dispensés (parents 3 enfants, sportifs haut niveau, 3° concours)</li> </ul>	à mi-temps selon ORS	<u>Bénéficieront</u> d'un parcours de formation adapté en ESPE défini par la commission académique.	<u>Tuteur ac</u>
Lauréats dispensés de l'inscription en M2 circulaire §IV-2-d (déjà titulaires d'un M2 ou pour lesquels la détention du M2 n'est pas exigée) et justifiant d'une expérience significative d'enseignement (Expérience de 18 mois temps plein sur les 3 années précédant la nomination de stagiaire)	à temps complet selon ORS	<u>Bénéficieront</u> de modules de formation spécifiques en ESPE défini par la commission académique.	<u>Tuteur ac</u>
Lauréats justifiant déjà d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation circulaire §IV-2-e (Lauréats de concours appartenant déjà à un corps enseignant, avec titre les qualifiant pour enseigner à un niveau équivalent à celui du corps de recrutement, et lauréats autres pays de la communauté européenne)	à temps complet selon ORS	<u>Pourront bénéficier d'une dispense totale</u> de la formation en ESPE	<u>Tuteur ac</u>

# ANNEXE 2

Professeurs stagiaires 2014-2015

Sources : circulaire DGRH B1-3 N° 2014-080 du 17/06/2014 // BO N°25 du 19/06/2014  
 Arrêté du 18/06/2014 // JO du 26/06/2014

**Ce tableau n'est qu'indicatif et n'a pas vocation à couvrir les nombreux cas particuliers. Se reporter aux textes officiels pour plus d'information**

CONCOURS	STAGE	FORMATION	TUTORAT
Concours réservés circulaire § IV-3			
Lauréats de la session 2014 des recrutements réservés	à temps complet selon ORS	Bénéficieront de modules spécifiques de formation en ESPE	<u>Tuteur ac</u>
Sessions précédentes			
Sessions précédentes circulaire § IV-4 Report ou renouvellement	<u>Mêmes conditions que concours rénové</u> : à mi-temps selon ORS	Suivront des modules de formation spécifiques en ESPE.	<u>Tuteur ac</u>
Sessions précédentes circulaire § IV-5 Prolongation (année réalisée incomplète)	Dans les mêmes conditions que lors de l'interruption	<u>Pourront suivre</u> selon besoin des modules de formation en ESPE.	<u>Tuteur ac</u>
Sessions précédentes circulaire § IV-5 Prolongation (année réalisée incomplète avec plus de 3 ans d'interruption)	<u>Mêmes conditions que concours rénové</u> : à mi-temps selon ORS	<u>Suivront</u> des actions de formation spécifiques en ESPE.	<u>Tuteur ac</u>
Concours internes (Pour ceux qui ne sont pas recrutés dans la discipline dans laquelle ils ont exercé, voir circulaire §IV-2c)			
Concours internes CAPES, CAPET, PLP (dans la discipline de leur recrutement)	à temps complet selon ORS	Arrêté du 18/06 art1-1° et 3° Bénéficient d'un parcours de formation adapté en ESPE défini par la commission académique.	<u>Tuteur ac</u>
Concours internes Agrégation (dans la discipline de leur recrutement)	à temps complet selon ORS	Arrêté du 18/06 art1 1° et-3° Bénéficient d'un parcours de formation adapté en ESPE défini par la commission académique.	<u>Tuteur ac</u>
Contrats au titre du handicap			
Détachement			
Personnels détachés dans les corps des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public		Arrêté du 18/06 Bénéficient d'un parcours de formation adapté en ESPE défini par la commission académique.	

### ANNEXE 3

#### SERVICES A LIBERER LE LUNDI ET MERCREDI :

Code	Discipline
L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE

#### SERVICES A LIBERER LE MARDI ET MERCREDI :

Code	Disciplines Éducation et Générales et Technologiques	Formations dans une autre académie	Code	Disciplines Générales et Technologiques	Formations dans une autre académie
E0030	C.P.E		P2100	GENIE INDUSTRIEL BOIS	Formation inter académique ESPE de Créteil
L0201	LETTRES CLASSIQUES		P2200	GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS	
L0202	LETTRES MODERNES		P2450	CONSTRUCTION ET REPARATION EN CARROSSERIE	
L0424	CHINOIS	Formation inter académique à l'ESPE de Paris	P3010	GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE	
L0429	ITALIEN		P3020	GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION	
L1300	MATHEMATIQUES		P3028	PEINTURE-REVETEMENT	
L1411	SII OPTION ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION		P3100	GENIE THERMIQUE	
L1412	SII OPTION ENERGIE	Formation inter académique à l'ESPE de Créteil	P4500	GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES	
L1413	SII OPTION INFORMATIQUE ET NUMERIQUE		P5200	GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE	
L1414	SII INGENIERIE MECANIQUE (IM)		P6310	CONDUCTEURS ROUTIERS	
L1500	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES		P8011	ECO-GEST OPTION COMM ET ORG	
L1600	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE		P8012	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION	
L8011	ECONOMIE ET GESTION ADMINISTRATIVE		P8013	VENTE	
L8012	ECONOMIE ET GESTION COMPTABLE				
L8013	ECONOMIE ET GESTION COMMERCIALE				
L8031	ECONOMIE ET GESTION INFO ET SYST INFO				
L8520	TECHNIQUES SERVICES ET COMMERCIALISATION				

### ANNEXE 3

#### SERVICES A LIBERER LE MERCREDI ET JEUDI :

Code	Disciplines Générales et Technologiques	Formations dans une autre académie	Code	Disciplines Générales et Technologiques	Formations dans une autre académie
L0080	DOCUMENTATION	Formation inter académique à l'ESPE de Paris	P0210	LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE	
L0100	PHILOSOPHIE		P0221	LETTRES ALLEMAND	
L0421	ALLEMAND	Formation inter académique à l'ESPE de Paris	P0222	LETTRES ANGLAIS	Formation inter académique à l'ESPE de Créteil
L0422	ANGLAIS		P0226	LETTRES ESPAGNOL	
L0426	ESPAGNOL		P1315	MATH.SCIENCES PHYSIQUES	
L1100	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES		P6500	ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQU	
L1700	EDUCATION MUSICALE		P7200	BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F)	
L1800	ARTS PLASTIQUES	Formation inter académique à l'ESPE de Paris	P7300	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES	
L6500	ARTS APPLIQUES DESIGN		P8510	HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES	
L7100	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE	Formation inter académique à l'ESPE de Créteil	P8520	HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT	
L7200	BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT				
L7300	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES				

#### SERVICES A LIBERER LE MARDI ET VENDREDI :

L1900	EPS
-------	-----

# ANNEXE 4

## ALADDIN (établissement)

L'application ALADDIN disponible à partir du portail ARENA (domaine « Gestion des personnels ») vous permet de saisir un commentaire global sur votre établissement et, pour chacun des supports de stagiaire, les niveaux ou séries d'enseignement prévus ainsi qu'un commentaire.

**Bienvenue dans Aladdin Etablissement**

Cette application permet d'apporter des informations à vos futurs stagiaires afin de les préparer au mieux à la prochaine rentrée scolaire.

Les informations que vous allez saisir seront communiquées aux lauréats lors de la publication des résultats d'affectation le 20/05/2014 à 00:00.

[Voir un exemple de page d'affectation](#)

Les informations à saisir sont les suivantes :

- Au niveau de l'établissement, un **commentaire global** facultatif permettant de fournir des informations pratiques à tous vos stagiaires
- Pour chacun des supports de stagiaire, vous devez renseigner le(s) niveau(x) d'enseignement prévu(s) ainsi qu'un **commentaire**

**Date limite de saisie : 16/07/2014**

**Liste des établissements sous votre responsabilité :**

0780002D - CLG St Exupery - Andresy	4 supports de stagiaire	Informations manquantes 1 commentaire à renseigner	<input type="button" value="Compléter les informations"/>
-------------------------------------	-------------------------	---	---

Pour saisir ou compléter les informations, cliquer sur « Saisir les informations » (1ère saisie) ou « compléter les informations ».

Pour ajouter ou modifier les informations, utiliser l'icône suivant :



Pour compléter ou saisir le commentaire global sur l'établissement

**Informations établissement à destination de tous vos stagiaires :**

<input type="button" value="Changer d'établissement"/>	<input type="button" value="Commentaire Global"/>	<input type="button" value="Action"/>
--	---	---------------------------------------

Etablissement ouvert à partir du 28 août 8h, possibilité de parking sur place (contactez le gardien au 01 02 03 04 05)  
Le secrétariat d'établissement est joignable de 14h à 17h avant la rentrée

**Liste des supports de stagiaire :**

Discipline	ORS	Nature	Stagiaire	Niveaux ou Séries	Commentaire	Action
1100 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIF	20h	FSTG	LE CROM Cecile GAGNAIRE Brigitte	Tous niveaux	Piscine à coté de l'établissement	
2001 ANGLAIS	18h	FSTG	MALESIEUX Raphael <i>Titulaire en activité</i>	1ème 3ème	Manuel anthan	
1100 TECHNOLOGIE	10h	PSTG	COADIC Anthony MASSARD Florence	6ème 5ème	Cours mutualisés avec les autres professeurs de la discipline	

**Légende :**

- Stagiaire enseignant dans plusieurs établissements
- Titulaire affecté dans un autre établissement

# ANNEXE 4

## ALADDIN (établissement)

Discipline	ORS	Nature	Stagiaire <i>Tuteur</i>	Niveaux ou Séries	Commentaire	Action
2100 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTI	20h	FSTG	LE CROM Cecile  <i>GAGNAIRE Brigitte</i>	Tous niveaux	Piscine à coté de l'établissement	
2002 ANGLAIS	18h	FSTG	MALESIEUX Raphael <i>Tuteur</i>	6eme 3eme	Manuel nathan	
2100 TECHNOLOGIE	10h	PSTG	COADIC Anthony <i>MASSARD Florence</i> 	6eme 5eme	Cours mutualisés avec les autres professeurs de la discipline	

Les noms des tuteurs apparaîtront en italique, ceux des stagiaires une fois nommés apparaîtront en gras.

Une icône «  » apparait à côté du nom d'un stagiaire affecté dans plusieurs établissement

Une icône «  » apparait à côté du nom d'un tuteur s'il n'est pas affecté dans votre établissement

Vous obtenez les détails des affectations en cliquant sur ces icônes.

Pour compléter ou saisir les informations sur un des supports :

**Editer les informations du support**

**Niveaux ou séries :**

*Veillez spécifier dans le(s) niveau(x) ou série(s) prévu(s) pour le stagiaire*

6ème  
3ème

**Commentaire :**

*Veillez spécifier dans le commentaire ci-dessous, les informations utiles au stagiaire.*

*Exemples :*

- Une sélection d'ouvrage
- Des documents de préparation de cours
- La méthode de cours en commun

Cours mutualisés avec les autres professeurs de lettre

Annuler

